

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT de SEINE ET MARNE  
SOUS-PREFECTURE DE TORCY



## VILLE DE TOURNAN-EN-BRIE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 06 JUIN 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le 06 du mois de juin à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Tournan-en-Brie s'est réuni à la Grange, sise place Edmond de Rothschild - 77220 Tournan-en-Brie, sous la présidence de Monsieur Laurent GAUTIER, Maire, suivant convocation datée du vendredi 31 mai 2024 et affichée le vendredi 31 mai 2024.

**Présents** : GAUTIER Laurent, COURTYTERA Véronique, SEVESTE Claude, LONY Eva, LAURENT Pierre, KHALOUA Madani, MARCY Jean-Pierre, OUABI Isdeen, COCHIN Lionel, BAKKER Hubert, PERALTA SUAREZ Mari, MONOT Laure, FOLLIOT Pascal, JOSSET Isabelle, PUECH Roger, ROBILLARD Christophe, GRANDJEAN Laurent, BRUSSELLE Sandrine, CLEMENT LAUNAY Martine.

**Absents représentés** : GREEN Alain représenté par LONY Eva, GAIR Laurence représentée par COURTYTERA Véronique, PELLETIER Maryse représentée par BAKKER Hubert, SONTOT Alain représenté par MARCY Jean-Pierre, GANDARD Isabelle représentée par LAURENT Pierre, TEIXEIRA Christelle représentée par PERALTA SUAREZ Mari, BAHIN Corinne représentée par JOSSET Isabelle, EL MKELLEB Fabien représenté par KHALOUA Madani, DAOULAS Stéphanie représentée par GRANDJEAN Laurent.

**Absents** : THOUMAZET Pascale.

**Secrétaire de séance** : Madame LONY Eva.

**Objet** : Convention de mise à disposition d'un personnel communal auprès de la MALT.

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	19
Nombre de suffrages exprimés :	28
Votes pour :	28
Votes contre :	0
Abstentions :	0

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général de la Commune, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame LONY Eva, Adjointe au Maire, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir les fonctions qu'elle a acceptées.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** l'article 1 du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 précisant que l'organe délibérant est informé préalablement de la mise à disposition d'un agent faisant partie de ses effectifs ;

**Considérant** les besoins de la collectivité ;

**Le Conseil Municipal, ayant entendu les exposés de Monsieur FOLLIOU Pascal, Conseiller municipal chargé des relations avec les associations et de Monsieur GAUTIER Laurent, Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité :**

- Approuve la mise à disposition totale à titre onéreux d'un fonctionnaire titulaire auprès de la MALT, à compter du 01 septembre 2024 pour une durée de 3 ans, pour y exercer à raison de 100 % de son temps de travail hebdomadaire, soit 35 heures par semaine, les fonctions de Directeur de la MALT et ainsi concevoir, définir et mettre en œuvre le projet associatif et social en concertation avec le conseil d'administration ;
- Approuve les termes de la convention de mise à disposition entre la Ville de Tournan-en-Brie et la MALT ;
- Décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition du personnel concerné ainsi que tout document afférent ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés dans lesdits emplois et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au chapitre 012 du budget 2024 – Articles 64111/64112/64118/6331/6332/6336/6451/6453 pour les agents CNRACL ;
- Modifie en conséquence le tableau des effectifs de la commune.

**Fait et délibéré en séance, le jeudi 06 juin 2024.**

**Laurent GAUTIER**  
Conseiller Départemental  
Maire de Tournan-en-Brie



**Eva LONY**  
Secrétaire de séance

Publication du compte rendu des délibérations le : **10 juin 2024**

Délibération transmise au Représentant de l'État le : **10 juin 2024**

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.